



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-834

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle dynamiques urbaines Direction de la nature	Délibération N° 2015-834
--	---	---

Villenave-d'Ornon - Plan de gestion de l'espace naturel sensible du bassin versant de l'Eau Blanche (5ème année) - Subvention - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Noël MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Villenave-d'Ornon s'est engagée, depuis 2010, à mettre en place, sur une période de 5 ans (2011-2016), des actions visant à préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du bassin versant de la vallée de l'Eau Blanche. La ville a adopté ce plan de gestion lors de son comité de pilotage du 14 septembre 2010.

Ce plan d'actions bénéficie de la reconnaissance de l'Agence de l'eau pour les acquisitions foncières et les actions du plan de gestion. Le Département reconnaît également ce site d'intérêt départemental et apporte son soutien au programme d'actions.

La ville a inscrit cette action aux contrats de codéveloppement 2012-2014 et 2015-2017 conclus avec Bordeaux Métropole. Pour la période 2015-2017, cette action figure dans la fiche action C035500013 intitulée « **Plan de gestion et de valorisation de la vallée de l'Eau Blanche** ».

1 – Situation de l’Espace Naturel Sensible

La vallée de l'Eau Blanche, classée pour partie en Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

Le plan de gestion de la ZPENS porte sur un territoire situé au sud-est de Villenave-d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion de ce site, notamment via l'entretien pastoral mis en place, est planifiée sur 2 sites : prairies bocagères de l'espace naturel sensible et prairies de Baugé localisées en Zone urbaine sensible (ZUS).

2 – Bilan des actions de la 4^e partie du plan de gestion

Par délibération n° 2014/0413 du 11 juillet 2014, Bordeaux Métropole a apporté sa participation financière pour la 4^e partie du plan de gestion. Les actions suivantes ont été réalisées :

Volet 1 - Restauration des milieux

Elle s'est déroulée sur les nouvelles parcelles acquises et la partie bocagère qui représente une surface de 20 ha. Les actions suivantes ont été menées:

- le fauchage réalisé par une entreprise sur certaines parcelles ;
- la charte Natura 2000 ;
- le projet apicole.

Volet 2 - Missions de suivi et d'accompagnement

Ces mesures de suivi ont été réalisées par des bureaux d'études spécialisés accompagnés par le chargé de gestion ENS (Espace naturel sensible) :

- nettoyage des prairies en cours d'enrichissement ;
- nettoyage des saules par girobroyage ;
- entretien des haies par le passage d'une épareuse ;
- nettoyage des berges ;
- enlèvement des encombrants dans le cours d'eau qui sera poursuivi par les services de la ville ;
- entretien pastoral.

Les nouvelles actions sur le suivi et l'accompagnement, concernaient notamment :

- les suivis : du cuivré des marais sur les prairies ; des odonates ; des insectes nocturnes ; l'écorçage des érables négundo le long de l'Eau Blanche ;
- une intervention auprès des services de Réseau de transport d'électricité (RTE).
- une sensibilisation des prestataires d'entretien des lignes très haute tension conformément au plan de gestion.

Volet 3 - Communication

Des manifestations de sensibilisation sur la gestion de l'ENS de l'Eau Blanche ont permis de toucher le grand public : la « Fête de la Nature » et la « Transhumance urbaine ».

Un ouvrage sur la mémoire de l'ENS a également été publié.

Un court métrage a été présenté à la population pour poursuivre la sensibilisation du grand public aux pratiques passées et à venir.

3 – Contenu de la 5^{ème} partie du plan de gestion

Pour la 5^{ème} partie du plan de gestion, la ville a sollicité, par courrier du 22 mai 2015, la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande est conforme à la fiche action C035500013 du contrat de co-développement conclu pour la période 2015-2017. Elle concerne les actions suivantes, validées par le comité de pilotage du 3 mars 2015 :

- Acquisitions foncières

La ville procèdera à l'achat d'un terrain de 9350m² situé à proximité de l'Eau Blancue.

A l'issue de cette acquisition, le foncier maîtrisé par la ville se portera à 32ha soit 41 % de la surface totale de l'ENS.

- Restauration des milieux

Elle se poursuit sur les nouvelles parcelles acquises et la partie bocagère qui représente une surface de 20 ha. Sont prévues les actions suivantes :

- le nettoyage des prairies en cours d'enrichissement ;
- le nettoyage des saules par girobroyage
- l'entretien des haies par le passage d'une épaveuse ;
- le nettoyage des berges ;
- l'enlèvement des encombrants dans le cours d'eau ;
- l'entretien pastoral ;
- le fauchage ;
- la charte Natura 2000.

- Missions de suivi et d'accompagnement

Ces mesures de gestion nécessitent des expertises extérieures, notamment pour les suivis écologiques et les relevés. Ces suivis réalisés par des bureaux d'études spécialisés seront accompagnés par le chargé de gestion ENS :

- nettoyage des prairies en cours d'enrichissement ;
- nettoyage des saules par girobroyage ;
- entretien des haies par le passage d'une épaveuse ;
- nettoyage des berges ;
- enlèvement des encombrants dans le cours d'eau qui sera poursuivi par les services de la ville ;
- entretien pastoral.

Les actions de suivi lancées en 2014 seront poursuivies (cuivré des marais, odonates, insectes nocturnes) de même que le suivi des interventions, la surveillance de milieux et la sensibilisation de la population. Une nouvelle mission viendra compléter les précédentes :

- une campagne de piégeage de rats laveurs ;

- Communication

Des manifestations de sensibilisation sur la gestion de l'ENS de l'Eau Blanche permettent de toucher le grand public : la « Fête de la Nature » ; la « Transhumance urbaine » ont été mises en place dans ce but.

Pour compléter ces événements, la ville en partenariat avec l'EARL (Entreprise agricole à responsabilité limitée) Bêêêèles de Baugé organisera la première journée Portes Ouvertes de cette nouvelle exploitation agricole installée sur Villenave-d'Ornon.

4 – Calendrier prévisionnel

Dans son courrier du 22 avril 2015, la ville a sollicité l'autorisation de démarrer l'opération par anticipation des financements, afin de suivre le calendrier de réalisation des travaux :

- début des travaux : 1^{er} mai 2015,
- fin des travaux : 31 décembre 2015.

5 – Financements accordés précédemment

La commune de Villenave-d'Ornon a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de ce plan de gestion, pour un montant total de 121 687 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1 ^{re} partie du plan de gestion)	27 432 €
Délibération n° 2013/0117 du 1 ^{er} mars 2013 (2 ^e partie du plan de gestion)	24 698 €
Délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013 (3 ^e partie du plan de gestion)	26 400 €
Délibération n° 2014/0413 du 11 Juillet 2014 (4 ^e partie du plan de gestion)	39 661 €

6 - Couts prévisionnels de la 5^{ème} partie du plan de gestion

Le tableau ci-dessous précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL HORS TAXE				
DEPENSES	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Restauration	69 967	Agence de l'eau Adour Garonne	40	48 711
Mission de suivi et d'accompagnement	49 212	Commune de Villenave-d'Ornon	20	24 356
Communication	2 600	Bordeaux Métropole	20	24 356
Total dépenses	121 779	Département de la Gironde	20	24 356
		Total recettes	100	121 779

Ainsi, la participation de Bordeaux Métropole sera de 24 356 €, ce qui correspond à 20 % de l'estimation globale qui est de 121 779 € hors taxe.

Cette subvention ne pourra pas être révisée à la hausse. A contrario, elle sera réduite au prorata des dépenses réellement constatées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5217-8 et L5215-26,

VU la délibération n°2015/0332 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 26 juin 2015 relative à la démarche de co-développement,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet a pour finalité la valorisation d'espaces naturels qui revêtent un intérêt pour la préservation des milieux et de la biodiversité sur le territoire de Bordeaux Métropole

DECIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 24 356 € est attribuée à la commune de Villenave d'Ornon au titre du financement de la 5^{ème} partie de l'opération « Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles

(ZPENS) – Plan de gestion de l'espace naturel sensible du bassin versant de l'Eau Blanche », d'un coût global prévisionnel de 121 779 € hors taxes.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de la subvention métropolitaine

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2015 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 833.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JANVIER 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2016	Monsieur Noël MAMERE